

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais sur

rendez-vous selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc	: 9h-12h
Jeudi et vendredi	: 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Karine BLOT

Tél. : 07.88.23.84.27

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Connerré :

03 Rue de la gare - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.43

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Mercredi et Samedi de **10h00 à 12h00**

Téléphoner aux heures de permanence ou laisser un message (hors permanences)

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

Horaires d'été à compter du **3 avril au 29 septembre 2018**

Lundi, mercredi : 14h-18h30

Mardi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h/14h-18h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

Prochains ramassages : **14 et 28 septembre 2018**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



BULLETIN
D'INFORMATION

N°34 du 7 septembre 2018

La mairie sera fermée le
samedi 22 septembre 2018

Course cycliste du 9 septembre 2018

Vu les articles L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande formulée par l'Union Cycliste Montgesnoise, organisatrice d'une course cycliste se déroulant le dimanche 9 septembre 2018,

Arrête

Article 1°

En raison de la course cycliste organisée le **dimanche 9 septembre 2018 de 13h30 à 18h30**, la circulation des véhicules se fera dans le sens de la course sur l'itinéraire emprunté par les coureurs :

- **Stade de Nicolay, D 20 Route de Saint Corneille, Cité du Dauphin,**
- **D91 route de Fatines, D 20 Route de Saint Corneille, Stade de Nicolay**

Article 2

Le podium pour la remise des prix sera installé devant la salle omnisports, côté gauche, dans le sens de la course.

Article 3

Le stationnement sera interdit sur l'itinéraire de la course.

Article 4

La signalisation correspondante sera effectuée par les organisateurs.

Article 5

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera aux organisateurs de la course cycliste.

Balayage mécanique

Le prochain balayage mécanique aura lieu le **jeudi 13 septembre à partir de 6h du matin**. Afin que celui-ci soit effectué correctement, il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'aide au paiement d'une complémentaire santé

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'ACS ?

Il existe 3 conditions à remplir pour bénéficier de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) :

- Résider en France depuis plus de 3 mois.
- Être en situation régulière.
- Avoir des ressources ne dépassant pas un certain plafond.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <https://www.ameli.fr/> ou sur notre site : <http://www.montfort-le-gesnois.fr/vie-quotidienne/social/>

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 10 au vendredi 14 septembre 2018

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>Melon</u> Pastèque	Salade verte au maïs et œuf dur	Salade Piémontaise	<u>Tomates mozzarella</u> Salade et dés de mimolette	Pizza
Poisson au beurre blanc	<u>Concombre à la crème</u> Jambon sauce tomate	Cuisse de poulet	Sauté de porc au paprika	Tajine de veau aux fruits secs
Courgettes sautées	Pommes de terre vapeur	Haricots verts	Riz Fondue de poireaux	Pâtes Carottes persillées
Cœur de blé	Brocolis	Fromage	Petit suisse	Fromage
Fromage	Fromage	Corbeille de fruits	<u>Quatre quarts</u> Quatre quarts aux pommes	<u>Nectarine</u> Pêche
<u>Crème dessert</u> Ile flottante	Yaourt aux fruits <u>Yaourt aromatisé</u>			

Site internet de Montfort-le-Gesnois

Retrouvez désormais toute la réglementation en matière de chasse dans l'onglet vie quotidienne/environnement; les arrêtés préfectoraux et les nouveaux horaires des TIS en suivant l'onglet vie municipale/démarches administratives.

Rue Basse : arrêté de circulation

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code des communes ;
Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu la demande de GT CANALISATIONS, la rue Basse sera barrée à la circulation pour procéder à des travaux sur le réseau d'assainissement ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la rue Basse pour maintenir la sécurité des usagers ;

Arrête

Article 1

La rue Basse sera barrée à la circulation, du **10 septembre au 30 décembre 2018**.

Article 2

La déviation des véhicules légers se fera par la rue Thoury, avenue de la Libération et Grande Rue. La circulation se fera dans les deux sens, par feux tricolores, dans la Grande Rue pendant toute la durée des travaux. Les cars, les véhicules de la COVED et les services incendie pourront emprunter cet itinéraire.

Article 3

La déviation des Poids Lourds provenant de Connerré se fera par la RD323 via le giratoire de la Belle Inutile. La déviation des Poids Lourds provenant de Bonnétable se fera par la RD301, Savigné l'Evêque vers RD20, Champagné.

Article 4

Les panneaux de signalisation seront posés au lieu des travaux par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5

Si pour des motifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 6

Le présent arrêté sera transmis à Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-La-Brière.

Associations

Espérance Sportive

Dimanche 09 septembre au stade AJ de Nicolay

- ▶ ESMG 1 reçoit St Mars la Brière 2 match à 15h00
- ▶ ESMG 2 reçoit La Chapelle du Bois match à 13h00
- ▶ ESMG 3 reçoit St Pavace 3 match à 13h00

Gymnastique Montfort

Reprise des cours à compter du 11 septembre tous les mardis soirs de 19h15 à 20h15 à la salle polyvalente, avec notre nouvelle animatrice.

N'hésitez pas nous rejoindre, les deux premiers cours sont gratuits.

Renseignements :

Tél. : 06.62.23.61.81 ou armauge@gmail.com

Détent'Danse

Inscription et reprise des cours de l'association Détent'Danse – Danse de Salon. Inscriptions les mercredi 12 et 19 septembre et les vendredi 14 et 20 septembre à partir de 19h30.

2 cours gratuits pour découvrir l'association. Danses enseignées ; rock, valse, tango, tcha tcha, tango, passo doble....

Renseignements :

M. PORTIER Francis au 06.06.82.72.66

Shogun Dojo



**Cours
Tous niveaux**

Enfants 5/6 ans
Jeudi 17-18h

Enfants 7/9 ans
Lundi 17-18h

Cours adultes
Lundi et Jeudi 19-20h30

Cours ado
Lundi et Jeudi 18-19h

Présidente, **Vanessa DROMAIN** - 06 13 27 34 10
Sensei 6^{ème} DAN, **Mickael BIGOT** - 06 79 09 76 45
shogundojo72@gmail.com

ffkarate.fr

dojo - salle omnisports - Montfort-le-Gesnois